



# **ÉLECTIONS**

## **du Comité Social et Économique**

### **1<sup>er</sup> Tour le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2019**

**Contact : Prénom NOM – 00 00 00 00 00**  
**[prenom.nom@gmail.com](mailto:prenom.nom@gmail.com)**

Afin de poursuivre le travail engagé au sein de **l'ENTREPRISE** nous présentons nos candidats au 1<sup>er</sup> tour des élections professionnelles le 00/00/2019.

Voter pour les candidats adhérents au SNPEFP-CGT permettra de :

- Être au plus près de la communauté de travail.
- Prendre en compte vos avis, connaître vos préoccupations et vos priorités.
- Évaluer et prendre en compte les conséquences humaines, sociales et environnementales consécutives au développement de l'établissement.
- Concevoir le dialogue social comme partie prenante de la performance globale de l'entreprise.
- Travailler à la reconnaissance salariale de nos qualifications et compétences, par l'établissement d'une grille de classification qui valorise l'expérience professionnelle acquise tout au long de nos carrières.
- Participer à l'établissement d'un véritable plan de formation auquel nous avons droit tout au long de la vie professionnelle.

La finalité de notre établissement ne doit pas être exclusivement économique et financière, mais aussi humaine et sociale, il s'agit pour nous d'inscrire le management dans cette ambition.

Voter pour les candidats adhérents au SNPEFP-CGT c'est l'assurance :

- D'avoir des représentants utiles, accessibles et solidaires qui sauront défendre vos intérêts en toute indépendance vis à vis de la direction.
- D'avoir des informations régulières sur la vie de l'établissement, les choix de gestion, le contenu des négociations.
- D'être consultés régulièrement et de tenir compte de vos attentes et revendications lors des négociations.

Le SNPEFP-CGT :

- Donne accès à la formation sociale, syndicale et économique de ses représentants et adhérents.
- Veille à faire respecter la démocratie à tous les niveaux par l'information et la concertation des salariés et des adhérents.
- Fait bénéficier aux élus de l'expertise de ses économistes, financiers, juristes.
- Soutient les délégués lors des négociations d'accords d'entreprise qui soumettront au SNPEFP le projet pour avis, la signature ou pas d'un accord restant le choix des adhérents et salariés.